

CONVENTION D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE

AM/CCo

D CULT N° 20.248

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontailiac - 17200 ROYAN

Siret : 211 703 061 00013

Code APE : 751 A

Licence n° : 1-1072975 ; 2-1072976 ; 3-1072977

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 6 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, Ci-après dénommée L'ORGANISATEUR d'une part,

et

En compagnie d'artistes _Théâtre et toiles

Siège social: 7bis rue Léonie 92160 Antony

Numéro de SIRET: 51783674800031

Code APE 9001Z

Numéro de TVA intracommunautaire: non assujettie

Licence entrepreneur de spectacles n°2-1068066 et n°3-1066946

représentée par Marie Bersoux et Pierre Lecomte en qualité de Vice présidente et Trésorier

Ci-après dénommée LE PRODUCTEUR d'autre part.

PREAMBULE

Il est conclu par la présente, entre les parties, une convention d'accueil en résidence ayant pour objet de définir les modalités de toutes opérations en rapport avec l'accueil et la création du spectacle défini dans l'objet de la présente convention.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

L'objet de cet accueil en résidence est la poursuite du travail de création du nouveau spectacle des compagnies Théâtre et toiles et Cie-JE et Cie Enoki, du 24 au 29 août 2020.

TITRE du spectacle : "Je m'en vais" de François Kergourlay avec Yann Bernabot, Brigitte Damiens et Jean François VLERICK

Article 2 : OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

- Organiser les plannings de travail en relation avec le service Culture et Patrimoine et les respecter.
- Organiser une sortie de résidence le samedi 29 août 2020 à 18h, sous la forme d'une restitution/lecture publique.

P.L.

- Faire mention de l'aide apportée par la Ville de Royan, sur tous les supports de communication ayant un rapport avec le spectacle concerné par la présente convention.

Article 3 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

- Accueil des intervenants,

- Mise à disposition de la salle JEAN GABIN en ordre de marche et des moyens techniques nécessaires au bon déroulement de la résidence, du lundi 24 au samedi 29 août 2020. La clef de la salle de spectacle sera remise à Jef VLERIK-MAURIN, qui devra la remettre au personnel à la fin de la période d'utilisation sus-désignée.

- Dans le cadre de la résidence de création, l'organisateur défrayera la compagnie à hauteur de 25 € par personne et par jour pour participation aux repas et à l'hébergement des artistes soit : 6 j x 4 pers. x 25 € = 600 €. Le versement s'effectuera, sur présentation de facture, par chèque établi à l'ordre de la compagnie Théâtre & Toiles .

Article 4 : ASSURANCE

Le producteur déclare assurer tous les objets et matériels lui appartenant ou placés pour l'occasion sous sa responsabilité.

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à son activité.

Article 5 : ANNULATION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure ainsi qu'en cas de non-respect de la présente convention par le producteur.


Article 6 : LITIGES

En cas de litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, les différends seront réglés par les juridictions compétentes (Tribunal Administratif de Poitiers).

Fait à Royan, le 28 juillet 2020, en 4 exemplaires

L'ORGANISATEUR

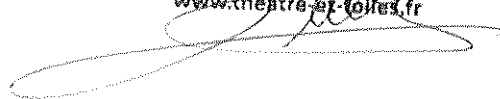
Pour le maire et par délégation,


Didier SIMONNET
Premier adjoint



Le PRODUCTEUR

En Cie d'Artistes - Théâtre & Toiles
Association loi 1901
Licences 2-1068066 et 3-1066946
BP 30149 - 92185 ANTONY Cedex
Siret : 517 836 748 00023, APE 9001 Z
www.theatre-et-toiles.fr



Pierre LECOMTE
Trésorier